



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 – 041

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE du 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er}, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 23 août, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de septembre.

Membres en exercice : 19 **Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas CSUZI

Présents : 14 Christine ARNOUX, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL.

Absents excusés : 5 Angélique BIERLA, Chantal DUBOC, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Christine TREDANT

Procurations : 4 *Angélique BIERLA donne procuration à Brigitte MAIRE*
Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Angré GARRESSUS donne procuration à Anthony MERIQUE
Christine TREDANT donne procuration à Damien SCHELL

Délibération n°2022 – 041 :

Objet : renouvellement d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Doubs pour la période 2023 / 2026

L'Assemblée est informée que la municipalité adhère au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Doubs pour prévenir les coûts liés à l'absentéisme du personnel communal.

L'assurance statutaire n'est pas obligatoire. Cependant, elle permet d'être remboursé une partie des salaires versés en cas d'absence pour maladie ou accident ainsi que les frais médicaux relatifs aux accidents qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Le contrat groupe du Centre de Gestion du Doubs, auquel a adhéré la municipalité, fait l'objet d'un marché renouvelé par période de 3 ans. Le contrat actuel a pour courtier la société SOFAXIS et se termine le 31 décembre 2022.

Vu les résultats de la consultation pour la période 2023-2026, le Centre de Gestion du Doubs renouvelle son contrat groupe avec le même prestataire. Il est donc proposé à l'Assemblée de se prononcer sur l'opportunité de renouveler l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion pour la période 2023-2026.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de renouveler son adhésion au contrat groupe statutaire du Centre de Gestion du Doubs et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 06/09/2022
Reçu en préfecture le 06/09/2022
Affiché le 02/09/2022
ID : 025-212501936-20220901-2022_041-DE

Le Maire,
Anthony MERIQUE.



Le secrétaire de séance,
Nicolas CSUZI.